

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 23 février 2026 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Stéphanie Ménard  
M. Éric Beaugard

**Était absente :** M. Dominic Châtelain  
Mme Isabelle Nadeau  
M. Tony Martel

Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu leur avis de convocation conformément à la loi.

Mme Stéphanie Lasnier a remis sa démission à titre de directrice des travaux publics et a quitté son emploi le 23 janvier 2026. Suite à sa démission le processus d'embauche afin de combler le poste a été lancé.

37-02-2026

1. **Embauche d'un coordonnateur des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée afin de pourvoir le poste de directeur (trice) des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'au cours du processus il a été décidé de modifier le titre du poste à combler pour « Coordonnateur des travaux publics »;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection formé de 3 élus ainsi que de la directrice générale ont mené le processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a été accompagné par la firme de ressources humaines Perreault et associés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Patrick Laprise à titre de coordonnateur des travaux publics. Que la période de probation sera de 6 mois. Que le salaire soit fixé selon les conditions discutées avec le conseil.

Adoptée

38-02-2026

2. **Embauche d'un(e) commis de bureau**

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de Mme Félicia Brown, une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste de commis de bureau;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection formé de Mme Caroline Choquette, directrice générale et Mme Stéphanie Larivière, adjointe administrative, a mené le processus de sélection;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Stéphanie Ménard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Mme Linda Poulin à titre de commis de bureau. Que la période de probation sera de 3 mois. Que le salaire soit fixé selon les conditions discutées avec le conseil.

Adoptée

39-02-2026

3. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h28.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Stéphane Beauchemin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_